

Paul Delaunois

Si le parti vert n'existait pas, faudrait-il l'inventer ?

Le parti vert au Luxembourg, petit frère des partis verts allemands, français et autres, a pris pied au Grand-Duché dans la mouvance de la lutte antinucléaire, il n'est donc pas étonnant qu'il ait retenu dans ses valeurs fondamentales les quatre piliers propres aux partis écologistes mondiaux : la démocratie participative, la justice sociale, le pacifisme et la protection de l'environnement.

Au début des années 1980, les questions environnementales apparaissent, pour ainsi dire, pour la première fois dans les programmes électoraux au Luxembourg. Le CSV, par exemple, par la voix de son secrétaire général de l'époque, Monsieur Jean Spautz, est même allé jusqu'à qualifier les aspects environnementaux de question prioritaire lors du congrès national devant approuver le programme du parti pour les élections de 1984. Et, bien que les questions environnementales aient pris une place croissante dans la politique nationale par la suite, il n'est pas faux d'affirmer que les préoccupations environnementales n'ont jamais été vraiment la tasse de thé des sociaux chrétiens luxembourgeois. Il serait pourtant un peu trop simpliste de réduire l'engouement de l'ensemble des partis politiques pour les questions environnementales au Luxembourg depuis le début des années 1980 à la seule présence d'un concurrent sur la scène politique, incarnant les préoccupations environnementales.

S'il est toujours difficile de trancher de façon objective sur les motivations qui poussent réellement un parti politique, et donc une partie de la classe politique, à accorder une place réelle à un sujet particulier dans un programme électoral, on peut cependant répondre sans trop se mouiller que trois facteurs y jouent un rôle primordial.

Tout d'abord, il y a la sensibilité personnelle des membres les plus en vue du parti. Dans le contexte particulier luxembourgeois, où les frontières idéologiques entre les différents partis politiques sont particulièrement perméables, bon nombre de personnages politiques pourraient très bien militer dans un autre parti

La protection de l'environnement est aussi et avant tout une question de législation.

politique. En effet, qu'y aurait-il de choquant, idéologiquement parlant, à ce que Jean-Claude Juncker ait milité au parti socialiste, Marco Schank chez les verts, Lucien Thiel au parti démocratique... et on pourrait continuer longtemps ce jeu de « chaises politiques » avec la plupart de nos politiciens. Si bien que les intérêts des ténors d'un parti politique seront parfois déterminants dans le choix des priorités de ce parti ou dans le traitement particulier d'un des grands thèmes de la politique (éducation, santé, environnement...).

Ensuite, il y a lieu de noter que l'apport de la société, et de la société civile en particulier, est déterminant. Car si la société civile collabore depuis de nombreuses décennies avec le monde politique – l'exemple le plus évident est le rôle joué par les syndicats qui ont, au

Luxembourg, une fonction institutionnalisée au sein de la Tripartite –, c'est parce que l'ensemble des organisations non gouvernementales apportent par leur participation à des projets concrets une connaissance du milieu local et une expertise technique qui multiplient le « capital social » de leurs actions et projets. En outre, les organisations de la société civile sont souvent porteuses d'idées et de solutions novatrices qu'elles diffusent dans leur approche participative à la recherche de solutions aux problèmes à l'ensemble de la société. C'est précisément en cela que réside la plus-value en « capital social » des idées véhiculées par la société civile. Les citoyens ne sont pas seulement informés ou sensibilisés à un problème précis, ils intègrent et acceptent les valeurs comme justes.

Enfin, le contexte européen dans lequel nous évoluons impose un nombre de sujets politiques, de règles, de directives à transposer au niveau national. Par exemple, en matière de lutte contre les changements climatiques, les décisions sont prises au niveau communautaire, y compris les objectifs nationaux à atteindre. Dès lors, le débat au niveau national, s'il n'est pas organisé en amont de celui qui se tient à Bruxelles, ne sert qu'à transposer ou entériner les résultats approuvés à l'échelon supérieur.

Dans le microcosme de la vie politique luxembourgeoise, un petit parti politique n'a de chance d'exister, de se dévelop-

per et de faire progresser ses idées que si celles-ci sont reprises par les autres partis. Ainsi, ce qui a permis à l'ADR d'émerger dans l'enceinte de la Chambre des députés est lié à la façon dont les partis ayant accès au pouvoir traitaient le problème des retraites d'une partie de la population. Dès lors que les trois grands partis ont accordé une place importante à cette problématique, ils ont, en quelque sorte, adoubé le parti populiste et lui ont permis de s'installer durablement sur la scène politique luxembourgeoise. Il en a été en partie de même pour Déi Gréng. En s'appuyant essentiellement, au départ, sur un programme électoral à caractère environnemental, les lacunes des autres partis dans ce domaine ont, comme pour ainsi dire, été mises en évidence. De plus, les thèses de l'écologie politique trouvant un bon écho auprès des électeurs et de la société civile, les autres partis politiques ont été obligés de se positionner sur les sujets défendus prioritairement par Déi Gréng. Bien entendu, il ne faut pas négliger la prise de conscience progressive mais générale de la grave crise environnementale qui secoue la planète. Ainsi, en se positionnant sur les sujets environnementaux, les verts étaient non seulement précurseurs dans ce domaine au Luxembourg, mais Déi Gréng allaient surfer sur la vague de la dégradation de l'environnement et de la qualité de vie. Il n'est donc pas étonnant qu'ils aient au fil des législatures renforcé leur capital « utilité » et leur capital confiance auprès des électeurs.

Il demeure très difficile d'analyser le rôle effectif joué par le parti vert sur les progrès accomplis au Luxembourg en matière de protection de l'environnement. Car ce n'est pas seulement grâce à la présence de ses élus à la Chambre des députés ou dans des exécutifs communaux que la politique environnementale avance au Luxembourg, mais c'est essentiellement parce que Déi Gréng constituent la sensibilité politique qui prend le plus en compte les problèmes environnementaux dans son programme et que les autres partis politiques ne peuvent pas lui abandonner ce terrain que des propositions politiques arrivent à faire leur chemin dans les appareils de parti.

Par ailleurs, il ne faudrait pas non plus négliger l'importance des relations entre les organisations de défense de l'environnement et les partis politiques, et plus particulièrement les élus. Ainsi, le lobby exercé par les organisations environnementales n'est pas une affaire obscure de

discussions et de négociations secrètes. Le plus souvent, le rapport de force nécessaire pour entamer un débat et avoir des chances de le gagner est organisé au grand jour par la société civile avec le soutien bien involontaire des médias. Il consiste à informer le grand public au moyen d'un message compréhensible et clair de tel manquement, d'une attitude inacceptable, d'un problème ou d'une menace environnementale grave. Les campagnes de sensibilisation et d'information peuvent devenir des instruments redoutables que les ONG manient avec plus ou moins de brio et qui leur permettent d'obtenir des résultats.

[Les verts] devraient en tout état de cause éviter une coalition avec les conservateurs.

Bien entendu, pour un « petit » parti d'opposition comme Déi Gréng, il s'agit d'une aubaine. Car souvent les petits partis n'arrivent pas à faire émerger une thématique en dehors de l'enceinte du parlement. Et l'amplificateur médiatique ne joue malheureusement qu'un rôle très faible pour les débats politiques. Les heures de questions au gouvernement ou d'actualité, les questions parlementaires et autres outils à disposition des politiciens dépassent rarement l'entrefilet de quelques lignes dans la presse écrite. Par contre, une fois le sujet médiatisé, l'attention des journalistes est beaucoup plus soutenue.

Cela est aussi vrai dans l'autre sens. La protection de l'environnement est aussi et avant tout une question de législation. Il ne suffit pas d'attendre le bon vouloir des industriels et des citoyens pour assurer la protection de l'environnement. L'exemple de l'industrie automobile et de l'utilisation de la voiture est très parlant à cet égard. Dès lors, si l'on veut renforcer la législation, il est essentiel de faire rentrer le débat au sein du monde politique. En ce sens, les verts sont régulièrement un relais politique de la société civile en matière d'environnement. Bon nombre des sujets environnementaux de ces dernières années, comme par exemple les organismes génétiquement modifiés, la protection du climat, l'aménagement du territoire, etc., ont bénéficié non seulement de l'appui politique des verts, mais surtout de leur soutien actif. Ce qui, dans notre microcosme politique, est efficace.

Sans présumer de ce que l'avenir nous réservera, il reste à se poser la question de savoir si Déi Gréng en tant que parti écologique ont encore une utilité dans le paysage politique luxembourgeois, compte tenu du fait que les principales questions environnementales sont maintenant reprises par l'ensemble des partis politiques du pays.

Afin de ne pas tomber dans la politique fiction, la question ne peut être analysée que sous l'angle des expériences de nos voisins européens, en y apportant le bémol en référence à l'adage qui maintient que « comparaison n'est pas raison ».

En Belgique et en Allemagne, le succès des idées défendues par les verts les a amenés à des expériences de participations gouvernementales qui ont considérablement changé le positionnement des partis politiques, essentiellement à gauche de l'échiquier politique, qui – concurrence électorale oblige – réservent dorénavant une place plus substantielle au volet environnemental. Par contre, en France et en Italie, la participation des verts dans une large coalition progressiste semble démontrer que le faible poids relatif des écologistes dans ces grands ensembles ne leur permet pas à terme de maintenir une influence durable sur les autres partis. Au contraire, la phagocytose des écologistes, consécutive à ces expériences, s'accompagne par un affaiblissement de leur impact par la suite.

Par ailleurs, il ne faut pas être dupe, les gouvernements européens de centre droit ne se sont jamais traduits, du moins jusqu'à présent, par une politique favorable à la protection de l'environnement. L'après Grenelle viendra peut-être démentir cette thèse.

En attendant, sur la base de ce qui se passe ou s'est passé dans les pays voisins, les verts auraient tout intérêt à participer à un gouvernement progressiste, sans se fondre toutefois dans une coalition de gauche – qui n'est pour l'instant pas d'actualité au Luxembourg. Ils devraient en tout état de cause éviter une coalition avec les conservateurs. Ils auraient tout à perdre, leur crédibilité et leur influence. Sans compter que les résultats qu'ils pourraient espérer obtenir au sein d'une coalition avec le « tout-puissant » CSV seraient, en toute vraisemblance, assez médiocres.

En conclusion, si les verts n'existaient pas, la société civile aurait tout intérêt à les inventer.